



Feux d'abattis et permis de brûlage

Un feu d'abattis est, par définition, un feu en plein air, d'amas d'arbres, d'arbustes, de branchage ou d'autres matières semblables. Pour brûler ce bois, vous devez faire une demande au service de prévention incendie par le biais de votre municipalité. Ces derniers évalueront la situation et vous délivreront un permis valide pour une période désignée. Il faut savoir qu'un permis de brûlage peut être **refusé** lorsque :

- L'emplacement choisi est situé dans le périmètre urbain;
- Lorsque le terrain où se situe le brûlage ne pas la dimension requise;
- Lorsque le service de prévention juge que le brûlage comporte un risque ou que la matière combustible est trop élevée;
- Lorsqu'il y a une interdiction de brûlage de la SOPFEU sur votre territoire.

Voici les articles de la réglementation concernant la sécurité incendie de votre municipalité :

8.1 Activités de nettoyage :

Il est permis, à l'extérieur du périmètre d'urbanisation et uniquement sur les terrains ayant une dimension minimale de 5 000 m², de procéder à un seul feu d'abattis annuel dans le cadre d'une activité de nettoyage du terrain et de la forêt de la propriété.

8.2 Demande de permis de feu d'abattis dans le cadre d'une activité de nettoyage :

Toute personne désirant obtenir un permis de feu d'abattis doit :

- 1) Déposer, auprès de l'autorité compétente, une demande de permis dûment signée et accompagnée de l'autorisation écrite du propriétaire du terrain visé, le cas échéant;
- 2) S'engager à respecter les conditions décrites à l'article 8 et tout autre engagement contenu au permis.

N'hésitez pas à communiquer avec nous en cas d'interrogation reliée à la réglementation en vigueur.

Merci et soyez prudent!

Service de prévention
incendie de la MRC de
Rivière-du-Loup

Pierre-Marc Lebel
Préventionniste
Marc Tremblay
Préventionniste
Jonathan Daraïche
Coordonnateur en sécurité
incendie et Chef à la
prévention des incendies

310, rue Saint-Pierre
Rivière-du-Loup G5R 3V3

Tel : 418-867-2485

Prévention incendie
MRC Rivière-du-Loup